



VILLE DE MONT DE MARSAN	DÉCISION DU MAIRE N° 2022/04 - 0060
------------------------------------	--

SERVICE EMETTEUR Direction de Affaires juridiques et de la commande publique	OBJET : FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN <hr/> Nomenclature Acte : 1.1.2 - Marchés sur appel d'offres
---	---

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment aux opérations de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

Expose.....

Un appel d'offres a été lancé le 10 décembre 2021 au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme acheteur du pouvoir adjudicateur (Landespublic) pour une remise des offres au 13 janvier 2022, conformément aux dispositions des articles L 2124-1 et R 2124-1 du code de la commande publique afin de désigner les attributaires des accords cadres portant sur la fourniture de mobilier urbain, de sa notification jusqu'au 31 décembre 2022 et reconductible tacitement 3 fois une année civile (sans montant minimum ni maximum de commandes).

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur la valeur technique (40 %), le prix (50 %) et les délais de livraison (10 %), la commission d'appel d'offres a décidé, dans sa séance du 29 mars 2022, d'attribuer les accords cadres sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, présentées par les sociétés suivantes :

- Lot 01 : Fourniture de potelet rond 76 de diamètre à la société INGENIA (93 Montreuil)
- Lot 02 : Fourniture de potelet polymère à mémoire de forme à la société INGENIA (93 Montreuil)
- Lot 03 : Fourniture de barrière à la société HENRY (84 Montfavet)
- Lot 04 : Fourniture de corbeille de propreté à la société SINEU GRAFF (SOC INDUS) (67 Benfeld)
- Lot 05 : Fourniture de corbeille de propreté de forme « tulipe » à la société UNIVERS & CITE (31 Castanet Tolosan)

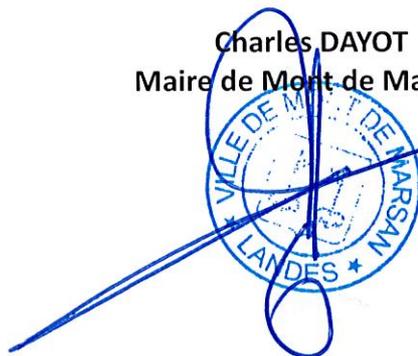


- - Lot 06 : Fourniture de corbeille de propreté de type « vigipirate » à la société GUYON (63 Thiers)
- - Lot 07: Fourniture de cendrier à la société GUYON (63 Thiers)
- - Lot 08: Fourniture de banc à la société UNIVERS & CITE (31 Castanet Tolosan)
- - Lot 09 : Fourniture de siège à la société UNIVERS & CITE (31 Castanet Tolosan)
- - Lot 10 : Fourniture de banquette à la société UNIVERS & CITE (31 Castanet Tolosan)
- - Lot 11 : Fourniture d'appui de vélos à la société INGENIA (93 Montreuil)
-
- - Lot 12 : Fourniture de table de pique nique et corbeille de propreté à la société ADAPEI (40 Mont de Marsan)

Décide d'intervenir à la signature des accords cadres dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 21 AVR. 2022

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).